



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE PLENEUF VAL-ANDRE

AVA Siège social : 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

**QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS
MUNICIPALES 2026**

Le 02 février 2026

Questions posées par l'AVA aux divers candidats à l'élection municipale de Pléneuf Val-André

Généralités

L'association de Pléneuf Val André (22370) pour la qualité de la vie (AVA) a pour objet de préserver et promouvoir la qualité de la vie des habitants dans les domaines qui touchent à l'urbanisme, l'environnement, les sites et les nuisances. Déclarée en préfecture des Côtes d'Armor le 6 septembre 1974 (journal officiel du 20 septembre 1974) puis agréée par celle-ci.

Mission

Les missions principales de notre association peuvent-être résumées de la manière suivante :

- Assurer l'information de nos adhérents par mail et de l'ensemble de la population Pléneuvienne par la tenue de notre site informatique sur tous les projets de la commune touchant à nos compétences.
- Défendre les intérêts de nos adhérents, notamment auprès des pouvoirs publics et tribunaux.
- Etudier, proposer ou soutenir toute action contribuant à améliorer l'information du public.

Association loi 1901.

Cette loi a permis aux citoyens de s'organiser ensemble pour développer un projet et mener une action commune **sans le contrôle de l'administration**. Deux conditions doivent être respectées le **désintéressement et la conformité aux lois**.

Les objectifs recherchés sont les suivants : **Introduire plus de rationalité et de transparence dans les rapports élus et associations; garantir la bonne utilisation des fonds publics ; introduire davantage de sélectivité dans les divers projets communaux.**

Les élus doivent considérer les associations comme des partenaires qui permettent une meilleure **cohésion sociale**. Notre caractère bénévole nous permet d'être des partenaires indispensables des collectivités locales. **Les élus ne doivent pas oublier cette spécificité ni leur devoir de soutien.**

Bien souvent la trésorerie des associations reposant uniquement sur les adhésions est restreinte et ne permet pas de remplir la mission dévolue aux associations loi 1901. **Il serait inconvenant et même malhonnête de la part d'élus de chercher à « assécher » les fonds des associations pour leur nuire et les empêcher de remplir leur mission, surtout avec de l'argent publique.**

Dans un monde idéal les élus devraient utiliser les associations lors des projets comme des relais pour monter des dossiers afin de prendre les meilleurs décisions, c'est-à-dire la plus proche des citoyens **créant ainsi un sentiment d'appartenance à la collectivité municipale.**

En conclusion le monde associatif est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, il est

dommage que cela ne soit pas abordé au niveau des écoles.

Questions de l'association aux candidats à l'élection municipales

La concertation :

- **Doit commencer à l'amont du projet dès lors qu'il est envisagé, et notamment sur son opportunité ;** **OUI NON**
- **Doit-être la plus large possible ;** **OUI NON**
- **Doit être mise en œuvre par les pouvoirs publics** et lorsque le maître d'ouvrage est une personne privée, elle doit tenir l'autorité compétente informée et définir avec elle les modalités de la concertation ; **OUI NON**
- **Doit exiger la transparence.** En particulier des possibilités d'expression devraient être mises à la disposition des intéressés et notamment des associations ; **OUI NON**
- **Doit favoriser la participation**, en particulier pour améliorer les projets ou **faire émerger de nouvelles propositions ;** **OUI NON**
- Doit s'organiser autour de temps forts un **examen de l'opportunité du projet, définition du projet et sa réalisation ;** **OUI NON**
- Doit nécessiter **un garant, personne impartiale** qui ne **prend pas parti sur le fond du dossier**, qui suit toutes le phases de la concertation et **rédige sa propre évaluation de celle-ci ;** **OUI NON**
- Droit être financée par le maître d'ouvrage ; **OUI NON**
- Doit **faire l'objet de bilans** qui doivent figurer, ainsi que le rapport du garant dans le dossier de concertation et d'enquête (si enquête publique). **OUI NON**

Les engagements pris lors de la concertation doivent être tenus

Nous vous demandons de bien vouloir entourer votre réponse et barrer celle qui ne vous convient pas.

POINTS PARTICULIERS

Si vous êtes élu, quelles seront vos priorités pour Pléneuf Val-André en matière d'urbanisme, science de l'aménagement et de l'organisation des villes et des campagnes en vue d'assurer le bien-être des hommes et d'améliorer les rapports sociaux tout en préservant l'environnement ?

Seriez-vous prêt à associer pleinement l'AVA à la rédaction du nouveau PLU et sa mise en compatibilité avec le SCOT ? **OUI NON**

Prévoyez-vous :

- De créer au Plan Local d'Urbanisme (PLU) des zones d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ?
- Une concertation avec Lamballe Terre et Mer en cas de travaux sur un même lieu. Cela éviterait des dépenses d'argent publique incompréhensibles ?
- De mettre sur pied un plan de déplacements urbains et de son entretien (PMR, piétons, vélos, cyclomoteurs, voitures...) ? Nos réseaux essentiels sont fortement dégradés (rues, trottoirs, lignes téléphoniques et électriques aériennes, éclairage...). Un calendrier d'intervention porté à la connaissance des administrés serait indispensable.
- De demander à Lamballe Terre et Mer d'étudier à nouveau les transports en commun entre la gare de Lamballe et Pléneuf Val-André?
- D'intervenir auprès de Lamballe Terre et Mer concernant le ramassage des ordures ménagères en périodes estivales ?
- De rédiger un plan de sauvegarde et mise en valeur au niveau du château de Nantois et son domaine?
- De mettre sur pied des aires de mise en valeur de l'architecture (port de Dahouet, digue, pointe Piégu...) avec un règlement très stricte pour protéger les villas et leur parc ?
- De déconstruire le Mille Club et le remplacer par un bâtiment pouvant accueillir dignement les associations ?
- De mettre en place une protection des trames vertes et bleues, des zones humides, des réservoirs de biodiversité ... respecter l'environnement, par exemple d'éviter l'abattage d'arbres en période de nidification... ?
- De porter une attention particulière à la sécurité des citoyens et de lutter contre les trafics divers ?

Vous sentez-vous apte à vous soumettre à la critique constructive concernant les divers projets que vous porterez ?

OUI NON

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez ajouter du texte afin d'enrichir le contenu.

Retourner ce document au siège de l'association à l'adresse suivante (AVA – 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val -André). Vos réponses seront portées à la connaissance de nos adhérents et mis sur le site de l'association.

